

Procès-verbal

Bureau

5 mars 2014

JS

L'an deux mille quatorze, le cinq mars à 14 heures, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le quatorze mars, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93.

Présents :

Madame. Deknudt Laetitia	CA Est-Ensemble
Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Magnien Jean-François	Livry-Gargan
Monsieur Rouault Alain	CA Plaine-Commune
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA

Excusés :

Monsieur Dumas Benjamin	CA Est-Ensemble
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Lotti Bruno	CA Est-Ensemble
Monsieur Monino Jean-François	CA Plaine-Commune
Monsieur Savat Gérard	CA Est-Ensemble
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14 heures 20.

Monsieur Denneulin est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des bureaux des 27 novembre 2013 et 29 janvier 2014.

Approbation à l'unanimité des membres présents des procès-verbaux.

Métropole du Grand Paris

Monsieur le Président prend la parole sur le la Métropole du Grand Paris (MGP). Cette loi ne répond pas à toutes les problématiques concernant sa mise en place. L'intérêt de faire une analyse juridique est de connaître les marges de manœuvre éventuelles du syndicat. La mission de pré-figuration va donc être très importante. Par le biais d'un courrier associant tous les grands syndicats, le SITOM93 réaffirme sa volonté de participer à cette mission.

Monsieur le Président précise que monsieur Péru (avocat) ne pouvait être présent cet après-midi, une réunion sera organisée avec lui, quand le syndicat rentrera dans une phase opérationnelle.

Il est confirmé que les déchets ne sont pas dans les compétences obligatoirement transmissibles. Par conséquent, les communes seraient en capacité de continuer à gérer cette compétence. Toutefois, dans le processus, les communautés d'agglomérations (CA) disparaissent et transfèrent l'intégralité de leurs compétences (techniques personnels et moyens financiers) à la MGP qui aura deux ans pour décider, si elle garde ou pas, celles qui ne sont pas obligatoires.

Il se pose donc la question de savoir s'il est souhaitable de garder la collecte en proximité et s'il est possible de récupérer cette compétence avant qu'elle ne soit transmise. En Seine-Saint-Denis, un tiers des communes sont indépendantes et garderont la compétence et la TEOM, sauf si une Ordonnance oblige au transfert de cette compétence, ce qui suppose que la ville de Paris soit d'accord. Pour l'instant, ces communes restent donc adhérentes au SITOM93, les communautés d'agglomérations disparaissent et l'on ne sait, pour l'instant, ce que la MGP fera de la compétence déchets. De même, si elle décide de la rétrocéder, il faut également le faire pour la TEOM, puisqu'elle est liée à la compétence déchets. Si jamais, les communes récupèrent, aujourd'hui, la collecte, elles récupéreront obligatoirement cette TEOM. À l'avenir, rien n'est moins sûr.

Dans les adhérents du SITOM93, le SEAPFA est un cas particulier, car ce n'est pas une communauté d'agglomération. Par conséquent, n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, ses compétences ne devraient pas être transmises à la MGP. Le risque est que la MGP remplace au sein des instances du SEAPFA la communauté d'agglomération « Terre de France », ce qui pose des problèmes de représentativité.

Il est possible de créer des structures (SIVU) pour récupérer les compétences des communautés d'agglomérations. Pour ce faire, il faut une délibération des communautés d'agglomérations et des communes, il faut sortir du SITOM93 et réadhérer, ce qui est compliqué surtout si le Préfet n'est pas réactif. Toutefois, même si le Préfet bloque, cette démarche démontrerait clairement la volonté des communes de gérer en proximité les déchets. Une autre piste (plus crédible) consisterait à garder la compétence au niveau des communes et de créer des SPL (sociétés publiques locales) chargées par

les communes de reprendre le service (reprise des marchés et gestion), ce qui ne nécessite pas l'accord des Préfets, de plus les finances resteraient communales.

Monsieur Denneulin s'interroge sur le fait que des Conseils de Territoires peuvent être sur deux départements. Monsieur le Président répond que le périmètre de la MGP n'est pas encore définitif et ajustable entre autres pour les communes limitrophes qui peuvent demander leur rattachement.

Les membres du Bureau souhaitent que le syndicat leur transmette de nouveau la lettre de monsieur le Président aux maires concernant la MGP sous forme de PDF, par exemple, pour la diffuser plus largement.

Calendrier de mise en place des structures

Monsieur le Président précise que le comité d'installation du SYCTOM est le 21 mai, par conséquent celui du SITOM93 sera le 6 mai. Il faut que les communes et les communautés d'agglomération nous aient transmis 8 jours avant la liste de leurs délégués pour pouvoir les convoquer. Un courrier va être fait pour rappeler ce calendrier. Monsieur le Président rappelle aussi les règles de désignation des délégués dans les communautés d'agglomération, c'est-à-dire, autant de délégués que de communes adhérentes. Dans le contexte actuel, monsieur le Président pense qu'il serait opportun que les CA désignent un délégué issu de chaque commune.

Lors de la mise en place des instances du SITOM93, monsieur le Président rappelle que les Vice-Présidents seront désignés sur la base des étiquettes des maires, pondérés des populations. Pour cela, le Président a besoin de connaître pour chaque sensibilité son interlocuteur.

Projets scolaires

Monsieur Perrot intervient pour donner des explications sur les demandes de trois établissements, résumées dans le tableau suivant :

<i>N° Projet</i>	13/14/15	13/14/16	13/14/17
<i>Structure</i>	Collège Pierre André Houel	Centre de Loisirs Brise échalas	Collège La Pléiade
<i>Ville</i>	Romainville	Saint Denis	Sevrans
<i>Présence d'une équipe projet</i>	deux professeurs, 5 ATTEE, infirmière, CPE, M le Principal et quelques parents d'élèves	9 animateurs	Ensemble du personnel
<i>Cible du projet</i>	demi-pensionnaires	Enfants de 2,5 à 6 ans (environ 80)-parents-personnel de l'école	Ensemble de l'établissement
<i>Titre projet</i>	Moins gaspiller et mieux manger au restaurant scolaire	L'art de Recycler	Tri des déchets au collège de La Pléiade
<i>Description du projet</i>	Sur une durée de 3 mois, création d'un comité de pilotage et d'une classe de 5ème " ambassadrice anti-gaspi" afin d'établir des critères	Fabrication d'œuvre d'art avec des matériaux de récupération avec l'association déchets d'art	Mise en place du tri dans l'ensemble de l'établissement
<i>Actions prévues</i>	1. Mesures quotidiennes du gaspillage (déjà commencé) 2. Enquêtes vers les demi-pensionnaires et les familles	1. Collecte des matériaux 2. Composition des œuvres d'art	1. Formation du personnel par le SEAPFA 2. Visite du centre de tri de Sevrans

		3, Sensibilisation des enfants et des parents tout au long de l'année	3. Transmission aux élèves
			4. Mise en place du tri
			5. formation des élèves de 6ème et 5ème par le SEAPFA
<i>Impacts</i>	Diminution des quantités de déchets alimentaires jetés, sensibilisation équilibre alimentaire, prise de conscience de l'importance de l'acte de manger	Sensibilisation au tri, sensibilisation à la ressource	Prise en compte de l'impact sur l'environnement de leurs activités. Economie pour le collège.
<i>Méthodes d'évaluation</i>	1. Pesées 2. Enquêtes	1. Quantité déchets récoltés 2. Nombre d'enfants participants	1. Évaluation qualitative visuelle 2. Comparaison des relevés de pesage des déchets (avant après mise en place du tri)
<i>Dépenses</i>	Intervention " de mon assiette à notre planète" : 3300€	Intervention déchets d'arts : 5400€ Matériel : 800€	6 supports double sac pour chariots de ramassage : 246€ HT 3 poubelles recyclables : 173,7€ HT Peinture pour création des bacs de récupération : 70€ HT
<i>Recettes</i>	Subvention CG93 : 2000 euros, établissement sur crédit projet pédagogique : 300 euros		
<i>Autres subventions demandées</i>	Demande de subvention à la mairie : 500 euros	ville de Saint-Denis : 1200€ appel à projet plaine commune : 1500€	
<i>Bilan Financier</i>			
<i>Dépenses</i>	3 300,00 €	6 200,00 €	587,64 €
<i>Recettes</i>	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Reste à financer</i>	1 300,00 €	6 200,00 €	587,64 €
<i>Assiette prise en compte</i>	1 300,00 €	3 000,00 €	587,64 €
<i>Taux SITOM93 proposé</i>	80%	55%	80%
<i>Montant maximal SITOM93</i>	1 040,00 €	1 650,00 €	470,11 €
<i>Reste à financer par l'établissement</i>	260,00 €	4 550,00 €	117,53 €
<i>Demande d'avance</i>	non	non	non
<i>Montant de l'avance</i>			

Monsieur Souben précise que bien souvent les projets définitifs sont différents de ceux présentés aujourd'hui, mais grâce au travail des équipes pédagogiques et du soutien du SITOM93, ces projets sont toujours de qualité.

Sans autres questions, ces subventions sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Nouveau contrat de nettoyage des locaux.

Sur ce point, monsieur le Président passe la parole à monsieur Schlienger. Celui-ci explique que depuis de nombreuses années, le syndicat travaille avec la société SAMSIC. Devant leur manque de sérieux et de motivation pour assurer une prestation de qualité, il est proposé aujourd'hui de contractualiser avec la société UCAD (Drancy) pour un nouveau forfait ménage des deux locaux. Ce

contrat présente l'avantage d'inclure 5 heures de ménages hebdomadaires au lieu de 3 actuellement et pour 433 euros mensuel, soit 200 euros de moins que l'ancien contrat.

Sans autre question, ce contrat est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Prise en charge aménagement véhicule du Président

Madame Saigne explique que monsieur le Président utilise depuis le début de son mandat son véhicule personnel pour assurer ses nombreux déplacements liés à sa fonction. L'année dernière, monsieur Rouault a réalisé personnellement des aménagements spécifiques (installation d'un frein manuel).

Depuis le mois de décembre, monsieur Rouault ne peut plus utiliser son véhicule personnel, le SITOM93 loue donc un véhicule adapté pour environ 1 200 euros par mois. Madame Saigne propose donc que le syndicat prenne en charge l'équipement du véhicule personnel du Président pour éviter des frais de location importants. Cette adaptation est évaluée aux alentours des 7 000 euros.

Sans autre question, cette demande d'aménagement est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Convention de conseils et d'assistance juridiques.

Le SITOM93 a souhaité travailler avec un avocat afin d'avoir un accompagnement juridique pour examiner les conséquences que la mise en place de la prochaine MGP peut entraîner sur notre fonctionnement. Monsieur le Président soumet donc aux membres du bureau une convention de la SELARL GAIA pour cette prestation à un taux horaire de 200 €/HT.

Sans autre question, cette convention de conseils est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Sans aucune autre question, monsieur le Président lève la séance à 16h00